



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'École Doctorale 558

« Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage »,

le mardi 28 septembre 2021 à 14h30, à Caen (MRSH)

Présent.e.s :

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Michel Biard (directeur adjoint, Rouen), Anne-Lise Worms (directrice adjointe en charge du programme Radian)

Gestionnaires : Anne-Marie Le Chevrel (Caen), Isabelle Maillard (Rouen), Sophie Mandeville (Le Havre)

Directions des équipes : Mehmet Ali Akinci (DYLIS), Françoise Baillet (ERIBIA), Anna Bellavitis (GrHIS), Marianne Bouchardon (CeredI), Christine Delaplace (CRAHAM), Gilles Olivo (Identité et subjectivité), Brigitte Poitrenaud (LASLAR), François Rouquet (HisTeMé), Harri Veivo (ERLIS)

Représentant.e.s des doctorant.e.s : Louise Sampagnay et Marion Duchesne (Caen), Briac Picart-Hellec (Le Havre)

Invité : Antoine Idier (CESAM)

La séance est ouverte à 14h30. Après avoir remercié les personnes présentes de s'être déplacées, Alexandra Merle fait appel aux bonnes volontés pour assurer le secrétariat de la séance : François Rouquet (HisTeMé) accepte cette tâche.

- **Approbation du compte rendu du Conseil du 1^{er} juillet 2021**

Alexandra Merle remercie Anna Bellavitis d'avoir rédigé le compte rendu de la dernière réunion (1^{er} juillet 2021). Ce compte rendu est approuvé par les membres du Conseil.

- **Informations diverses**

L'équipe de direction de l'École doctorale informe le Conseil des difficultés rencontrées par deux nouvelles doctorantes bénéficiaires de contrats doctoraux « établissement », toutes deux agrégées et en poste dans le secondaire. Comme cela se produit régulièrement, l'obtention de leur mise en disponibilité a nécessité l'intervention des présidents des universités concernées (Caen et Rouen). Ces démarches ont donc porté leurs fruits, y compris auprès du rectorat de l'Académie de Versailles.

Autre excellente nouvelle, Normandie Université doit obtenir du ministère 4 contrats doctoraux supplémentaires, qui seront alloués aux Sciences humaines. La direction de l'École doctorale a été priée de communiquer des noms de candidats en puisant dans les listes complémentaires du



dernier concours. Les noms qui ont été transmis sont ceux de la candidate classée 4^e à Caen (donc première sur la liste complémentaire) et de la candidate classée 5^e à Rouen. Pour rappel : il y a eu en juillet dernier 3 contrats à Caen et 4 à Rouen. Pour cette raison, si notre École doctorale se voyait attribuer un seul contrat supplémentaire (ce qui est prévisible étant donné qu'il y a 4 Écoles doctorales de Sciences humaines), la candidate caennaise serait prioritaire.

Une réunion d'information sur le doctorat, destinée aux étudiant.e.s de Master, aura lieu à Caen le 20 octobre à partir de 17h, à la MRSH. La réunion de rentrée de l'ED aura lieu, conjointement avec celle de HSRT, le 22 novembre après-midi à la MRSH. A Rouen, la réunion de rentrée est prévue le 24 novembre après-midi.

Le budget de notre École doctorale pour 2021 a été connu très tardivement cette année : le montant, de 23700 euros, est inférieur à celui des années précédentes. Il a été calculé pour permettre à l'ED de verser aux équipes les sommes promises, d'une part pour la participation aux frais de soutenance et, d'autre part, pour l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques par les doctorant.e.s et l'aide à la mobilité.

- **Changement de nom de l'École doctorale**

L'équipe de direction propose au Conseil un nouveau nom pour l'École doctorale, au terme d'une réflexion menée depuis plus d'un an et impliquant de nombreuses consultations. Le nom proposé, « Normandie Humanités », est fédérateur et plus lisible de l'extérieur ; il présente également l'avantage d'être en concordance avec la présentation qui est faite du grand domaine des SHS sur le site de Normandie Université, en anglais : « Humanities, Culture, Societies ».

Après un temps de débats et de commentaires, le Conseil valide ce nouveau nom, qui doit être également approuvé par les instances de la ComUE pour entrer en vigueur à la prochaine rentrée.

- **Équivalences activités des doctorants / heures de formation**

Alexandra Merle rappelle qu'une réflexion a été engagée avant l'été sur la possibilité de valider en heures de formation certaines activités scientifiques des doctorant.e.s. L'équipe de direction y est favorable, étant entendu que ces équivalences devront être accompagnées d'une réévaluation du nombre d'heures de formation exigé des doctorant.e.s, en distinguant le cas de ceux et celles qui disposent d'un financement dédié à la thèse (contrat doctoral) de celui des doctorant.e.s non financés. Pour les premier.e.s, il est proposé de porter le nombre d'heures de formation à 100 au lieu de 60 pour la durée de la thèse (chiffre encore inférieur à ce qui est exigé ailleurs) ; pour les autres, le total préconisé est de 30 heures, dont la formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, obligatoire pour tous.

Les représentant.e.s des doctorant.e.s ont été chargé.e.s d'élaborer des propositions. Alexandra Merle les remercie chaleureusement pour le travail accompli, et invite Louise Sampagnay (représentante des doctorant.e.s à Caen) à en exposer les résultats. Une discussion s'engage



ensuite entre les membres du Conseil sur ces propositions, conduisant à la majoration de certaines équivalences et à l'adoption du barème qui figure en annexe de ce compte-rendu.

Par ailleurs, il est bien précisé que l'augmentation du nombre d'heures de formation ne peut s'appliquer qu'aux doctorant.e.s inscrit.e.s à partir de la rentrée 2021. En revanche, les doctorant.e.s financé.e.s en fin de thèse peuvent demander à bénéficier de la validation d'activités scientifiques.

Le Conseil approuve ces nouvelles dispositions à l'unanimité moins 4 voix (2 personnes ne prennent pas part au vote, 2 s'abstiennent).

Antoine Idier (ESAM) demande s'il est envisageable de reconnaître la participation au séminaire Radian (et, le cas échéant, son organisation), au titre de la formation doctorale. Les membres du Conseil engagent une discussion sur ce point mais, les avis étant partagés, il est décidé de remettre à une date ultérieure cette discussion.

- **Consultation sur des demandes de réinscription dérogatoire**

Deux demandes de réinscription dérogatoire, respectivement en 10^e année (à Caen) et en 9^e année (à Rouen), nécessitent l'avis du Conseil : après un débat très nourri, le Conseil décide de donner son aval, étant entendu que les deux doctorantes concernées devront impérativement soutenir avant la fin 2022. Chacun des deux dossiers sera donc transmis avec avis favorable à la Direction de la Recherche de l'établissement concerné.

Une autre demande est examinée par le Conseil, émanant cette fois d'un doctorant rattaché au programme RADIANT, qui souhaite être autorisé à s'inscrire en 4^e année, et reçoit également un avis favorable.

La séance est levée à 16h50.



Validation des activités scientifiques en heures de formation doctorale ED 558

Activité scientifique	Heures de formation doctorale
1. Publication d'un article dans une revue scientifique / d'un chapitre dans un ouvrage collectif avec comité de lecture	10 heures (limité à 3 maximum sur la durée du doctorat)
2. Communication dans le cadre d'un colloque / d'un séminaire / d'une journée d'études nationale ou internationale	10 heures (limité à 3 maximum sur la durée du doctorat)
3. Présentation du travail de thèse lors d'une journée des doctorants, d'un séminaire du laboratoire, ou médiation scientifique à destination du grand public...	3 heures
4. Organisation ou co-organisation d'une journée d'études ou d'un séminaire annuel	5 heures (limité à 2 maximum sur la durée du doctorat)
5. Organisation ou co-organisation d'un colloque national ou international	10 heures (limité à 2 maximum sur la durée du doctorat)
6. Édition ou co-édition d'un numéro de revue scientifique ou d'un ouvrage collectif	10 heures (limité à 2 maximum sur la durée du doctorat)
7. Organisation ou co-organisation d'évènements à destination des doctorants (laboratoire junior ou évènements communs à toute l'ED, ou inter-ED)	4 heures / semestre de participation active
8. Stage doctoral à l'étranger / mobilité internationale dans le cadre du doctorat	6 heures / mois de mobilité à l'étranger (maximum 3 mois sur la durée du doctorat)
9. Cours de langue étrangère pertinents dans le cadre du corpus de la recherche doctorale, du champ d'études ou de la valorisation à l'international (hors formations proposées par l'ED ou le collège des ED)	8 heures / semestre de cours hebdomadaires suivis
10. Responsabilité au sein d'une instance universitaire (représentant.e des doctorant.e.s au conseil de l'ED...)	5 heures par an